

Synthèse des travaux législatifs fédéraux

Mise à jour et complétée par Christine Cattin et Paola Stanić, juristes

Etat au 22 décembre 2022

Retrouvez tous les objets législatifs fédéraux sur notre site internet dans la rubrique
« [Veille thématique](#) »

Avertissement

Ce document aborde les travaux en cours dans le domaine social, hormis le thème de la santé (LAMal). Il se concentre sur les domaines d'activités de l'Artias et en particulier sur les thèmes ayant une influence sur l'aide sociale ordinaire.

Dernières mises à jour :	Documents à télécharger (pdf)
➤ Pour que les conditions d'accès à l'aide sociale et les conséquences du fait d'y accéder ne deviennent pas des éléments de paupérisation supplémentaires.	Aide sociale
➤ Utiliser des barèmes de salaire correspondant à l'invalidité dans le calcul du taux d'invalidité.	Assurances sociales autres
➤ Réforme LPP 21.	Prévoyance professionnelle
➤ Inclure les revenus tirés d'activités accessoires dans la LPP.	Prévoyance professionnelle
➤ Egalité de traitement pour les plus de 50 ans (taux unique pour les bonifications de vieillesse).	Prévoyance professionnelle
➤ Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale.	Prévoyance professionnelle
➤ Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS). Initiative populaire.	Assurance vieillesse
➤ Protéger le pouvoir d'achat. Adapter immédiatement les rentes AVS au renchérissement.	Assurance-vieillesse, prestations complémentaires et assurances sociales -autres
➤ Primauté des conventions collectives de travail nationale sur le droit cantonal.	Autres thèmes /Droit du travail
➤ Flexibiliser temporairement la loi sur le travail en cas de pénurie de gaz ou d'électricité.	Autres thèmes /Droit du travail
➤ Autoriser les requérants d'asile en attente de renvoi à exercer une activité lucrative.	Autres thèmes /Droit du travail
➤ Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère.	Famille /Assurance maternité
➤ Allocations pour perte de gain. Pour un montant maximal journalier identique en cas de service militaire et de maternité.	Famille /Assurance maternité
➤ Soins ambulatoires plutôt que stationnaires pour les personnes retraitées atteintes d'un handicap (amélioration du catalogue de moyens auxiliaires pris en charge).	Assurance-vieillesse

➤ Pas de réduction de l'allocation pour impotent des enfants dont les parents supportent eux-mêmes les coûts d'un séjour en home.	Famille / proches aidants
➤ L'ambulatoire avant le stationnaire pour les personnes handicapées ayant atteint l'âge de la retraite, grâce à l'accès aux contributions d'assistance.	Famille/proches aidants
➤ Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes). Initiative populaire et contre-projet indirect.	Assurance maladie
➤ Protection du pouvoir d'achat. Amortir le choc de l'augmentation des primes par une hausse immédiate de la contribution fédérale à la réduction individuelle des primes (motions 22.3793, 22.3801, 22.3802 et 22.3824).	Assurance-maladie
➤ Mesures contre l'immigration illégale. Excepter les sans-papiers de l'obligation de s'assurer.	Migration
➤ Extension de la réglementation relative aux cas de rigueur dans le domaine de l'accès à la formation professionnelle.	Formation

CONDENSE DES OBJETS EN COURS

DOMAINES (PDF en lien ci-dessous)	OBJETS	STADE
Aide sociale	Initiative parlementaire 21.454 Marra. Pour que les conditions d'accès à l'aide sociale et les conséquences du fait d'y accéder ne deviennent pas des éléments de paupérisation supplémentaires.	Le CN a refusé de donner suite le 13.12.2022. L'objet est liquidé.
Famille	Initiative parlementaire 15.434 Kessler. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère.	Décision du 15.12.2022 du CN modifiant le projet. L'objet passe au CE.
	Motion 22.4019 Herzog. Allocations pour perte de gain. Pour un montant maximal journalier identique en cas de service militaire et de maternité.	Adoptée le 12.12.2022 par le CE, elle passe au CN.
Migration	Initiative parlementaire 21.445 Groupe UDC. Mesures contre l'immigration illégale. Excepter les sans-papiers de l'obligation de s'assurer.	Le CN refuse de donner suite le 12.12.2022. L'objet est liquidé.
	Initiative parlementaire 20.451 Marti. La pauvreté n'est pas un crime.	Le CN donne suite le 21.09.2022, l'initiative passe au CE.
Assurance-vieillesse	Motion 22.3865, CER-N. Encourager la poursuite d'une activité lucrative, sur une base volontaire, après l'âge ordinaire de la retraite.	Adoptée le 26.09.2022 par le CN, elle passe au CE
	Initiative populaire : « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13 ^e rente AVS) ».	Rejetée le 14.12.2022 par le CN, elle passe au CE
	Motion 22.4261 CSSS-N Soins ambulatoires plutôt que stationnaires pour les personnes retraitées atteintes d'un handicap. Sélection intelligente des moyens auxiliaires.	Adoptée le 15.12.2022 par le CN, elle passe au CE
Assurance-vieillesse, prestations complémentaires et assurances sociales -autres	Motion 22.3799 Rechsteiner. Adapter immédiatement les rentes au renchérissement.	Adoptée le 26.09.2022 par le CE, elle passe au CN
	Motion 22.3803 Bischof. Protéger le pouvoir d'achat. Adapter immédiatement les rentes AVS au renchérissement.	Adoptée le 26.09.2022 par le CE, elle passe au CN
	Motion 22.3792 Le Centre, PEV. Protéger le pouvoir d'achat. Adapter immédiatement les rentes AVS au renchérissement.	Adoptée le 21.09.2022 par le CN et le 12.12.2022 par le CE. L'objet est adopté.

Réduction individuelle des primes	Motion 22.3793 Groupe socialiste. Protection du pouvoir d'achat. Amortir le choc de l'augmentation des primes par une hausse immédiate de la contribution fédérale à la réduction individuelle des primes.	Adoptée le 21.09.2022 par le CN, rejetée par le CE le 12.12.2022. L'objet est définitivement liquidé.
	Motions 22.3801 Chassot et 22.3802 Carobbio Guscetti. Protection du pouvoir d'achat. Amortir le choc de l'augmentation des primes par une hausse immédiate de la contribution fédérale à la réduction individuelle des primes.	Rejetée le 12.12.2022 par le CE, l'objet est définitivement liquidé.
Primes d'assurance maladie, propositions visant à baisser leur montant	Initiative populaire et contre-projet indirect. Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes).	Le 15.06.2022, le CN a modifié le contre-projet indirect du CF, le 30.11.2022, refus du CE d'entrer en matière sur le contre-projet indirect du CF.
	Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts). Initiative populaire et contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie)	Le CN rejette l'initiative et adopte le contre-projet indirect, 31.05.2022 et 01.06.2022. L'objet passe au CE.
Proches-aidants – soins de longue durée	Postulat 22.4262 CSSS-N. L'ambulatoire avant le stationnaire pour les personnes handicapées ayant atteint l'âge de la retraite, grâce à l'accès aux contributions d'assistance.	Adopté le 15.12.2022 par le CN. Le postulat est définitivement adopté.
	Motion 22.3888 CSSS-N. Pas de réduction de l'allocation pour impotent des enfants dont les parents supportent eux-mêmes les coûts d'un séjour en home	Adoptée le 15.12.2022 par le CN, elle passe au CE
	Motion 22.3608 Müller. Garantir l'allocation de prise en charge en cas d'hospitalisation d'enfants gravement malades et remédier aux lacunes dans l'exécution.	Adoptée le 13.09.2022 par le CE, elle passe au CN
Prévoyance professionnelle	Réforme LPP 21.	Le 29.11.2022 début des délibérations au CE Le 12.12.2022 divergences aux CE
	Motion 22.3389 Ettlin. Inclure les revenus tirés d'activités accessoires dans la LPP.	Adoptée le 12.12.2022 par le CE, elle passe au CN
	Motion 17.3325 Groupe BD. Egalité de traitement pour les plus de 50 ans (taux unique pour les bonifications de vieillesse).	Adoptée le 05.06.2019 par le CN, rejetée le 12.12.2022 par le CE, l'objet est définitivement liquidé.
	Initiative parlementaire 11.482 Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale.	Le CN a donné suite le 25.08.2018, le CE refuse de donner suite le 12.12.2022, l'objet est définitivement liquidé.

Prévoyance professionnelle	Motion 21.4338 CSSS-N. LPP. Etendre l'assurance aux emplois à temps partiel multiples.	Adoptée par le CN le 08.12.2021, elle passe au CE.
	Motion 16.3350 Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national. Paramètres techniques de la LPP (taux de conversion minimal et taux d'intérêt minimal).	Suspension par le CE le 26.09.2019
	Initiative parlementaire 19.464 Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne.	Le CN donne suite le 08.06.2021, l'initiative passe au CE.
Assurance invalidité	Motion 22.3377 CSSS-N. Utiliser des barèmes de salaire correspondant à l'invalidité dans le calcul du taux d'invalidité.	Adoptée par le CE le 01.06.2022 et par le CN le 14.12.2022. L'objet est définitivement adopté.
Libre circulation. Loi sur les travailleurs détachés.	Initiative cantonale 18.326 Tessin. Obligation d'informer les employés victimes d'abus salariaux.	21.01.2020, la Commission de l'économie et des redevances du CE a donné suite ; 22.06.2020, la Commission de l'économie et des redevances du CE a donné suite.
Droit du travail	Motion 20.4738 Ettlin. Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables. (Primauté des conventions collectives de travail nationale sur le droit cantonal).	Adoptée le 14.06.2022 par le CE et le 14.12.2022 par le CN. L'objet est définitivement adopté.
	Motion 22.3921 Gmür-Schönenberger. Flexibiliser temporairement la loi sur le travail en cas de pénurie de gaz ou d'électricité.	Adoptée le 13.12.2022 par le CE, elle passe au CN
	Motion 20.4119 Regazzi. Autoriser les requérants d'asile en attente de renvoi à exercer une activité lucrative.	Adoptée le 08.06.2022 par le CN, elle est rejetée le 14.12.2022 par le CE. L'objet est définitivement liquidé.
	Motion 22.3608 Müller. Garantir l'allocation de prise en charge en cas d'hospitalisation d'enfants gravement malades et remédier aux lacunes dans l'exécution.	Adoptée le 13.09.2022 par le CE, elle passe au CN
	Initiative parlementaire 18.455 Grossen. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties	14.09.2022, le CN a donné suite
	Initiative parlementaire 16.442 Dobler pour que les employés de start-up qui détiennent des participations dans l'entreprise ne saisissent plus leur temps de travail.	Le CN a donné suite à l'lv.Pa le 7.05.2019, elle passe au CE
Formation	Motion 22.3392 CIP-N. Extension de la réglementation relative aux cas de rigueur dans le domaine de l'accès à la formation professionnelle.	Adoptée le 08.06.2022 et le 14.12.2022 par le CE. La motion est adoptée.

IMPRESSUM ARTIAS

Publication

Uniquement en ligne
Accès libre
Reproduction autorisée en citant la source

Mise en page et gestion web

Sonia Frison

Rédaction

Christine Cattin et Paola Stanić

Lectorat

Christine Cattin et Paola Stanić

Editrice

ARTIAS
Association romande et tessinoise
des institutions d'action sociale
Rue des Pêcheurs 8
1400 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 557 20 66

info@artias.ch

www.artias.ch

www.guidesocial.ch

CCP 10-2156-5